

S.O.S. Kauwberg : histoire d'une lutte citoyenne réussie

Dans les années 1960s, le site du Kauwberg faisait l'objet d'âpres discussions entre les aménageurs du territoire et promoteurs immobiliers. Un nœud autoroutier entre le projet de Ring Sud de Bruxelles et une autoroute Uccle-Waterloo figurait sur les plans régionaux.

Une lutte citoyenne sans précédent parvint à faire reculer le monde politique qui abandonna ce projet. Ensuite, un vaste projet d'urbanisation pour 2400 logements et un complexe commercial fut recalé par le Conseil d'Etat pour non-conformité de la procédure de concertation.

1986 : projet d'un golf – l'asbl « S.O.S. Kauwberg » est créée en réaction

Mais au mois de décembre 1986, sous la pression des grands propriétaires fonciers, le conseil communal d'Uccle votait la mise à l'étude d'un Plan Particulier d'Aménagement (PPA). Ce plan prévoit la réalisation d'un golf international de 18 trous sur le Kauwberg avec la construction de 200 logements sur le pourtour.

Ce vote déclencha un mouvement citoyen de grande ampleur pour la défense du site. Fondée en février 1987 par des riverains, des membres d'associations culturelles et socio-politiques, « S.O.S. Kauwberg » mènera désormais l'action.

Un toutes-boîtes, édité à 45.000 exemplaires, une manifestation de 500 personnes devant la maison communale et des fêtes champêtres sur le Kauwberg attirant jusqu'à 10.000 personnes, éveillèrent bientôt les consciences vers la nécessité de préserver l'environnement du site.



Figure 1 : 4ème Fête du Kauwberg 1990

Diverses activités se succédèrent comme des expériences pédagogiques, des visites guidées, des classes vertes ou l'édition du journal le « Kauwberg Info ». Des contacts avec la presse et les autorités politiques, la participation aux colloques sur l'environnement à Bruxelles ainsi qu'une étude scientifique du Professeur Martin Tanghe (qui démontra la qualité biologique exceptionnelle du site), convainquirent de plus en plus de citoyens du rôle socioculturel du site. Début 1989, une pétition rassemblant 10.000 signatures est remise au Ministre de l'environnement.

1989 – 2000 : vers un statut qui protège le Kauwberg

Tout au long de la campagne, S.O.S. Kauwberg travaille en synergie avec l'Association de Comités de Quartier Ucclois. Les mentalités commencent à changer. La défense de la nature est dans l'air du temps.

En mars 1989, l'exécutif de la Région bruxelloise, récemment créée, ouvre une procédure de classement pour l'intégralité du Kauwberg. Puis, le 5 avril 1989, un Arrêté royal publie l'expropriation de 20 hectares au centre du Kauwberg.

Les membres de l'asbl S.O.S. Kawberg participent à d'autres associations comme l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature et le Front Commun des groupements de défense de la nature en Région bruxelloise, devenu l'asbl « Bruxelles Nature ».

1994 : demande de classement

Mais l'avenir du Kawberg est encore loin d'être assuré. En 1994, S.O.S. Kawberg organise une campagne "Classement Maintenant" pour faire pression sur le pouvoir politique qui laisse dormir une procédure de classement entamée en 1989.

Le 28 mars 1994, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classe les 22 hectares au centre du Kawberg. Mais, parallèlement, le gouvernement décide d'annuler l'Arrêté Royal d'expropriation des 22 ha. Et en octobre 1994, S.O.S. KAUWBERG signe une convention avec l'I.B.G.E. (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) dans le but d'élaborer un **plan de gestion du Kawberg** en adéquation avec son nouveau statut de site classé. La gestion du site pourrait commencer sur certaines parcelles mais en accord avec les propriétaires.



Figure 2 : SOS Kawberg nettoyage annuel du site

1995 : impasse judiciaire : gestion bloquée

Ces perspectives positives ne durent pas longtemps. En 1995, la Région lance une grande enquête sur le Plan Régional de Développement (PRD). S.O.S. Kawberg demande que le site soit mis en périmètre vert et récolte plus de 11.000 signatures en soutien.

Néanmoins, le Gouvernement de la Région décide de laisser le Kawberg en périmètre de réserve foncière. De leur côté, les propriétaires des parcelles classées estiment être lésés et décident d'interdire l'accès à leurs terrains – empêchant ainsi toute gestion.

L'impasse perdure. Les propriétaires tentent de clôturer entièrement l'accès au Kawberg par une clôture de 300 mètres, le long de l'avenue de la Chênaie. Les défenseurs du Kawberg s'y opposent et réclament toujours la gestion.

1998 – 2005 : classement et mise en zone verte

Pendant les années 1998 à 2000, des plans communaux et régionaux se succèdent. La protection du Kawberg reste incertaine. Malgré le classement des 22 hectares, le site est toujours 'en zone de réserve foncière et la demande de zone verte reste bloquée.

Ce n'est qu'en juin 2001, que le Plan Régional d'Affectation des Sols (PRAS II BIS) entre en vigueur et que le Kawberg est finalement repris en zone verte dans son intégralité !

Toutefois, les propriétaires fonciers continuèrent les recours en justice. Le Conseil d'Etat déclassa le Kawberg le 7 mars 2002 pour vice de procédure. S.O.S. Kawberg exigea le classement de l'intégralité du site.

Une nouvelle procédure de classement fut mise en œuvre et aboutit deux ans plus tard. La totalité du site, soit 54 hectares, sont enfin classé au patrimoine naturel. En plus, en 2003, un arrêté de la Région de Bruxelles-Capitale proposa officiellement le Kauwberg comme site Natura 2000. La directive européenne « Habitat » a créé un réseau européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour la préservation et la conservation d'espèces et d'habitats en déclin .

Toutefois, le classement ne garantit pas la gestion écologique des lieux. S.O.S. Kauwberg lance à nouveau une pétition réclamant la gestion du Kauwberg et des autres sites Natura 2000 uclois.

Deux ans plus tard, en 2005, après huit années de procédures, la Justice de Paix d'Uccle confirme le statut de tous les chemins sur le Kauwberg. Les sentiers, qu'ils soient « à usage » ou vicinaux, sont publics ! Puis, le 23 décembre 2005, le statut de zone verte du PRAS est confirmé par le Conseil d'Etat : le Kauwberg est une zone verte. Cette fois c'est incontestable.

De SOS Kauwberg-Uccle Natura à Kauwberg Nature

Suite à ces évènements, « S.O.S. Kauwberg » modifie ses statuts et prend le nom de « SOS Kauwberg Uccle Natura » en référence à la ZSC Natura 2000 du Sud d'Uccle. L'association élargit son action intervient dans des dossiers tels que la plaine du Bourdon, la défense du plateau Engeland, le bois de Verrewinkel, le bois de la Cambre, la plaine du Keyenbempt, et le détournement du sentier vicinal prolongeant l'av. des Pâturins.

Finalement, en 2019, suite au rachat du site par la Région de Bruxelles capitale, la gestion du Kauwberg est confiée à Bruxelles Environnement. Le plan de gestion Natura 2000 aboutit enfin et l'enquête publique est lancée en 2023. Dans la foulée, un permis d'urbanisme est proposé pour pouvoir mettre en œuvre les mesures proposées par le plan de gestion.



Figure 3 : Eco-pâturage sur le Kauwberg 2024

Aujourd'hui, en 2024, l'asbl sous le nom de « Kauwberg Nature » poursuit sa réflexion et son engagement pour que la gestion proposée conserve le patrimoine naturel de ce site exceptionnel. De plus, bien au-delà des frontières de sa première zone de conflit, à l'heure où l'extinction des espèces vivantes nous menace, l'association reste convaincue que la protection du vivant doit être au cœur des politiques urbaines.